

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**MIN de Bordeaux Brienne - Exercice 2012 - Budget primitif de la Régie -
Adoption**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le budget présenté pour l'exercice 2012, annexé au présent rapport, a été établi en tenant compte des dispositions de la délibération du Conseil d'Administration n° 2011/21 du 29 novembre 2011 intervenue au titre de l'orientation budgétaire conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 27 août 2002.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 459 700,00 € se répartissant comme suit :

- section exploitation	3 401 200,00 €
- section investissements	1 058 500,00 €

Il prend en compte l'incorporation aux comptes de la Régie de tous les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine relatifs au MIN et antérieurement comptabilisés en amortissement dans les écritures de celle-ci, cette incorporation intervenant en application des dispositions de la nouvelle convention de gestion du MIN signée entre la Régie et la CUB le 21 mars 2011.

La valeur nette comptable des investissements pris en compte s'établit à 22 281 218,30 € et se traduit par une dotation aux amortissements complémentaire figurant au budget de la Régie.

Indépendamment de ces éléments, le budget présenté tient compte du contexte économique général, des hausses prévisionnelles, du coût de l'énergie et des diverses prestations liées aux besoins de la Régie.

Par ailleurs, l'entrepôt remis à la Régie et dans lequel s'exerçait depuis 1993 l'activité « POMONA PASSION FROID » ne pouvant être réaffecté dans l'attente de la réalisation des travaux d'adaptation nécessaires, une réduction des recettes a été intégrée en conséquence.

Le budget tient également compte des autres aspects stratégiques significatifs, liés au fonctionnement du MIN, et notamment :

- la cessation d'activité de la S.A. BROUSSE dont les locaux n'ont pas été redistribués dans leur totalité en 2011,
- le regroupement sur le MIN du Marché aux fleurs et produits horticoles AQUIFLOR avec les opérateurs du secteur plantes et fleurs déjà en place, qui devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2012, et générera des travaux, mais aussi les redevances appropriées,
- l'intégration progressive du Pavillon des Mareyeurs à considérer dans les conditions habituelles, la finalisation du projet n'étant pour l'instant pas effective et devant être précédée d'une remise à niveau générale de l'ouvrage,
- l'arrivée potentielle de nouvelles entreprises au cours de l'année, suite à la réhabilitation de locaux anciens.

En outre,

a) - le projet d'annexe du MIN à l'étude ne devrait pas concrètement donner lieu à un impact économique avant la fin 2012,

b) - le financement d'importants travaux de maintenance et d'entretien est à prévoir sur les immeubles les plus anciens encore existants dont la rénovation n'a pu être jusqu'ici achevée,

c) - le nouvel accord contractuel Régie/CUB (Convention générale de gestion) prévoit l'examen de la possibilité d'une intégration, probablement progressive, de la prise en charge des taxes foncières par la Régie. Néanmoins, le budget présenté n'intègre pas cet aspect, aucune décision n'étant évidemment arrêtée à ce jour, dans l'attente de la concertation à venir au cours de l'année 2012, logiquement après connaissance du bilan 2011.

Le projet de budget tient également compte des besoins économiques existants pour assurer des conditions de communication satisfaisantes à notre établissement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de la volonté de limiter au maximum l'évolution des redevances des concessionnaires et des usagers, l'augmentation générale des tarifs est fixée à 2,5 %.

La Régie n'ayant pas contracté d'emprunt à ce jour, le budget ne fait pas mention de remboursement de frais financiers à ce titre ; il est donc présenté en équilibre, sans recours à subvention publique d'exploitation.

Les mouvements budgétaires de l'exercice, en dépenses et en recettes sont mentionnés au tableau ci-dessous:

	<i>Mouvements d'ordres</i>		<i>Mouvements réels</i>		<i>Totaux</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
INVESTISSEMENTS	152 000	1 055 000	906 500	3 500	1 058 500	1 058 500
EXPLOITATION	1 055 000	152 000	2 346 200	3 249 200	3 401 200	3 401 200
TOTAUX	1 207 000	1 207 000	3 252 700	3 252 700	4 459 700	4 459 700

Le budget et le tableau comparatif de l'évolution budgétaire entre l'année prévisionnelle 2012 et les exercices précédents, ainsi que l'état de répartition des charges et produits sont ci-annexés. Il est équilibré depuis une dizaine d'années désormais, et en augmentation constante (soit + 73 % de la masse budgétaire sur cette période).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la réglementation relative aux marchés d'intérêt national.

VU le statut de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

VU la convention de gestion signée entre la Régie et la CUB le 21 mars 2011.

VU la délibération du Conseil d'Administration du MIN du 22 décembre 2011, adoptant le budget *prévisionnel* 2012.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

⇒ le budget primitif de la Régie du MIN de Brienne doit être communiqué au Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1 : Le budget primitif de la Régie du MIN pour l'exercice 2012 est présenté en communication au Conseil de Communauté. Il s'équilibrera en charges et en produits à 4 459 700 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. CLAUDE SOUBIRAN

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 26 JANVIER 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 JANVIER 2012</p>
